Un élève ingénieur **Polytech Lille** en contrat de professionnalisation

Un atout pour votre entreprise





Le contrat de professionnalisation est un dispositif de formation professionnelle continue, à travers un contrat de travail fondé sur le principe de l'alternance.

## NOS ÉLÈVES CONCERNÉS

Polytech Lille propose à ses élèves en dernière année du cycle ingénieur (Bac+5) de 4 départements\*

> Génie Biologique et Alimentaire

- Mécanique
- > Instrumentation et Commercialisation des Systèmes de Mesures
- Matériaux

Nos élèves ingénieurs en contrat bénéficient d'un double tutorat école/entreprise.

#### LES ENTREPRISES CONCERNÉES

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue.

## LES ATOUTS POUR VOTRE ENTREPRISE

- > Former un élève ingénieur de 5ème année à vos méthodes.
- > Le montant de la formation est, tout ou partie, pris en charge par votre **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
- > Les titulaires d'un contrat de professionnalisation bénéficient du statut de salarié (rémunération, protection sociale, cotisation retraite, congés payés...), mais ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel d'entreprise.
- > Pas d'indemnités de fin de contrat (CDD) à verser.
- > Aides financières et fiscales.

Plus d'informations : travail-emploi.gouv.fr/ (rubrique 'Formation professionnelle' -> 'formation en alternance'

-> 'le contrat de professionnalisation')

#### LE FONCTIONNEMENT

La durée du contrat est de 12 mois maximum pour les élèves ingénieurs de 5ème année\*. Un contrat est signé entre l'entreprise et l'élève ingénieur avec une convention de formation entre l'Ecole et l'entreprise.

- > de septembre à janvier : formation de l'élève ingénieur 2 à 3 jours consécutifs par semaine à l'école et les jours restant en entreprise.
- > de février à août : mission en entreprise à temps complet, hormis 6 jours non consécutifs de retour en formation à l'école.

\*D'autres possibilités existent, nous vous invitons à nous consulter.



# **VOS DEMARCHES**

Contacter les relations entreprises de Polytech Lille afin d'obtenir les renseignements relatifs aux : démarches, rythme d'alternance, validation pédagogique de la mission, programmes...

2.

Remplir le formulaire Cerfa EJ 20.

- ➤ Une fois le contrat rempli, imprimé et signé, le salarié et l'employeur conservent le volet qui leur est destiné; le 3ème volet est adressé à l'OPCA au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant le début du contrat.
- ➤ L'OPCA dépose, sous 20 jours, le contrat à la Directe pour enregistrement, avec son avis et sa décision de financement.
- 3.

  Remplir la convention de financement.
- **4.** Faire une DPAE auprès de l'URSAFF.

# **CONTACTEZ-NOUS!**

# Génie Biologique et Alimentaire



Frédéric Krzewinski frederic.krzewinski@polytech-lille.fr Tel: 03.28.76.74.03

## Mécanique



Jean-François Brunel jean-francois.brunel@polytech-lille.fr Tel: 03.28.76.73.62

#### Matériaux



Grégory Stoclet gregory.stoclet@polytech-lille.fr Tel: 03.28.76.73.64 Instrumentation et Commercialisation des Systèmes de Mesures



Guillaume Ducournau guillaume.ducournau@polytech-lille.fr Tel: 03.28.76.73.52

Responsable des relations entreprises : Richard David

richard.david@polytech-lille.fr

Tel: 03.20.41.75.95



Tel: 03.28.76.73.07



Cité scientifique Avenue Paul Langevin 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex Tel : 03.28.76.73.00

